



Résiliation cours minerve

Par **Gullu**, le **08/03/2017** à **12:16**

Bonjour,

Je me suis inscrite a Cours minerve (CAP Petite enfance) en septembre 2016. Or je n'ai plus l'intention de le passer car je paye 140 euros par mois et ce n'est plus possible (problèmes financiers)..

J'ai appeler aujourd'hui le centre de résiliation et on m'a dit que j'avais uniquement 3 mois pour résilier le contrat (inscrit dans l'article 6) et que maintenant ce n'est plus possible de le rompre.

J'aimerais savoir si c'est possible de le résilier tout de même ? Si oui, a quel conditions ?

Cordialement